



AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT DU CAMPING ET DE LA GUINGUETTE

COMMUNE DES BOIS D'ANJOU

SUR LA COMMUNE DELEGUEE FONTAINE-GUÉRIN

Date de publication : 16/10/2025

Date limite de lettre d'intention : 20/11/2025 avant 12h00

Date limite des dossiers : 16/12/2025 avant 12h00

Procédure : avis de publicité préalable à une exploitation et développement du camping et de la guinguette sur la commune déléguée de Fontaine-Guérin pour donner suite à un appel à manifestation d'intérêt (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques et suivants)

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE :

Commune des Bois d'Anjou – 11 rue de la Mairie – Fontaine-Guérin 49250 LES BOIS D'ANJOU

La publication de cet avis fait suite à un appel à manifestation d'intérêt concernant le camping « Impasse Yvon Péan - Fontaine-Guérin 49250 Les Bois d'Anjou »,

Date d'ouverture du projet : Printemps 2026.

Modalités :

Tout porteur concernant le projet peut faire la demande du dossier par courrier :

Commune des Bois d'Anjou, 11 rue de la Mairie – Fontaine-Guérin 49250 Les Bois d'Anjou

Ou par mail à l'adresse suivante : dgs@boisdanjou.fr

Toute demande concernant la manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Le candidat est invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés. Le dossier de candidature devra être envoyé dans les délais suivant les modalités indiquées dans le cahier des charges.